

## Les évêques d'Uruguay plaident pour la vie

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 9 juillet 2007

Dans un message adressé aux législateurs de leur pays, les évêques d'Uruguay les ont appelés à rejeter le projet de loi de « santé sexuelle et reproductive » actuellement à l'étude dans une commission du Sénat et dont la discussion au Parlement est [prévu](#) pour début septembre.

L'avortement est interdit en Uruguay, mais l'arrivée d'une coalition de gauche au pouvoir a eu pour conséquence les menées en vue de la dépénalisation. Certes le président Tabaré Vázquez, médecin de profession, a annoncé qu'il y opposerait son veto.

La Conférence épiscopale d'Uruguay n'en a pas moins exprimé le point de vue de l'Eglise catholique, dans une [note](#) présentée à la presse samedi par son président, Mgr Carlos Collazzi.

Je vous en propose ici ma traduction :

En de multiples occasions, nous avons manifesté notre position à propos des projets de loi sur **la vie humaine** envisagés par le Parlement national. A cette nouvelle étape de la discussion parlementaire, **nous réitérons ce qui a été exprimé par la Conférence épiscopale de l'Uruguay** le 10 novembre 2002, au terme du Pèlerinage national au Sanctuaire de la Vierge des "33" en Floride :

« Les évêques d'Uruguay réunis en Assemblée, ajoutent leurs voix à celles de tant d'Uruguayens qui demandent à leurs représentants, **que nos lois respectent et protègent la valeur suprême de la vie de tous les êtres humains, à toutes leurs étapes**. C'est sur ce fondement éthique que se construit la dignité et l'espérance de chaque famille et de notre société.

Cette valeur, qui n'est pas seulement un impératif de la morale religieuse, nous a conduit à de multiples occasions à élever nos voix de Pasteurs en défense de la vie, en particulier lorsqu'elle est menacée par des idéologies contraires, comme c'est le cas de l'avortement, que le pape Jean-Paul II qualifie d'"homicide" et de "crime abominable" (Evangile de la Vie, 57-58).

Nous le réaffirmons aujourd'hui : *"Il est inadmissible de prétendre que le fruit de la gestation passe par deux étapes au cours de la grossesse : une première sans dignité ni liberté propres, comme simple prolongation de l'organisme maternel, et une seconde étape où la vie s'humanise."* (Déclaration CEU, 18/1/1978.)

Le bien de la vie de tout être humain est une valeur constitutive de l'ordre social, c'est pourquoi il faut placer la légalisation de l'avortement sur le terrain de l'éthique de la conduite humaine, qui nous permet de distinguer le bien et le mal, et de motiver et d'éduquer en vue de ces valeurs. L'ordre juridique, fondé sur la nature humaine, n'est ni arbitraire ni capricieux, il ne peut être sujet aux majorités de circonstance.

Les situations provoquées par des grossesses non désirées ne peuvent se résoudre en éliminant des vies humaines, spécialement celles des êtres les plus dépourvus de défense.

Nous en appelons au bon sens de ceux qui assument la responsabilité de légiférer sur les droits humains, qui sont le fondement d'une société juste et solidaire. »